

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019 – 19H30**

**PRÉSENTS** : DAVAYAT.A, JANKOWSKI. G, VIDEAU.J. Y, LITWINSKI.N, LE CLANCHE.H, BLANC. H, COURTIN J.D.

**ABSENT** : DUBOIS.V.

**PROCURATION** : DUVAL. C à J.Y VIDEAU, DELCHET F à G. JANKOWSKI.

Le Conseil Municipal a désigné H. LE CLANCHE comme secrétaire de séance.

## **Changements de statuts du Syndicat d'eau potable Plaine de Riom.**

Suite aux prises de compétence « eau » par Clermont Auvergne Métropole et la Communauté d'Agglomération RLV, de Syndicat Intercommunal à vocation unique, le Syndicat de la Plaine de Riom devient un syndicat mixte fermé, cette modification entraîne une révision des statuts afin d'intégrer les ECPI en qualité de membres du syndicat.

RLV – PLAINE LIMAGNE- COMBAILLES SIOULE ET MORGE – CLERMONT AUVERGNE METROPOLE (Châteaugay).

Les EPCI désigneront des représentants issus de chaque commune membre de l'EPCI adhérent au syndicat.

Vote à l'unanimité.

## **Ester en justice**

Suite à un non-paiement de loyers, une procédure de recouvrement de créances a été intentée début juillet, non suivie d'effets.

A la suite, une assignation devant le tribunal d'instance en expulsion et paiement des créances a été présentée par un huissier de justice, l'affaire est inscrite à l'audience du Tribunal d'Instance jeudi, 19 décembre 2019 à 9h00.

Maître Françoise LAFOND est proposée par Madame le Maire pour représenter la commune.

Le Conseil municipal accepte l'avocate présentée, les frais sont pris en charge à hauteur de 1 200€ par l'assurance et le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire appel de la décision du tribunal, si besoin est.

Vote à l'unanimité.

## **Prestation de conseil et indemnité du comptable public.**

Le comptable public demande une prestation de conseil et indemnité pour un montant de 293,82 €.

Vote 7 pour, 1 abstention, 1 contre.

## **Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget 2020**

Des factures de travaux devront être payées en début d'année, Madame le Maire demande une autorisation de paiement au Conseil Municipal

Autorisation accordée à l'unanimité.

## **Convention de mise à disposition de salles communales**

La commune met à titre gratuit à la disposition des associations la salle des fêtes, la caserne et la Maison des Associations. Une convention d'utilisation des locaux doit être mis en place. Les associations concernées sont  
Chasse- Vital -Limagne – Recréation- Club des Tilleuls- Varennes - Culture.

Mise en place d'une convention à l'unanimité.

## **Révision des tarifs communaux**

Les tarifs communaux pour location des bâtiments et place ou achat de concessions sont maintenus.

Vote à l'unanimité.

## **Révision P.V.R Rue des Cotiaux 2019 tranche 1 et 2**

Tranche 1 : PVR : 6,34€ / m<sup>2</sup>

Tranche 2 : PVR : 3, 20 € / m<sup>2</sup>

Vote à l'unanimité.

## **Questions diverses :**

Suite à de nombreuses dégradations, (vandalisme, incivilité) autour de la salle des fêtes, Mme le Maire propose de mettre en place une vidéo surveillance extérieure. Une demande devra être faite en préfecture.

**Acceptée à l'unanimité.**

Des travaux en régie ont été réalisés à la caserne avec l'agrandissement de la salle de réunion.

## **R.G.P. D. Protection des données**

Une réunion aura lieu jeudi 5 décembre à 15 h 30.

Repas des aînés samedi, 7 décembre 2019 + mise en place salle des fêtes.

## **Compostage partagé**

Les composteurs sont installés derrière la caserne, 10 personnes sont inscrites.

Malgré les travaux et la limitation de vitesse sur la R.D 211, il est signalé en Mairie la vitesse excessive des véhicules, particulièrement à hauteur de la place de la Mairie et le danger que cela induit lors des traversées de route aux heures de départ et d'arrivée du car scolaire.

Le Conseil Municipal déplore que les automobilistes ne respectent pas le code de la route, il est proposé d'ajouter un panneau « Attention à nos enfants » et un marquage au sol « Zone 30 km/h ».

### **Questions des conseillers**

Il est demandé pour une meilleure visibilité de peindre les bordures en jaune sur la Route de Vichy. Madame le Maire précise que tous les panneaux ne sont pas installés, mais les bordures seront peintes.

Il faut repositionner les miroirs. Un devis sera demandé.

Place de la Liberté : mettre un sens giratoire ? A regarder ?

Il faut rajouter du sable au bas de la Rue des Lavandières et de la terre sur le terre-plein de la Place des Tilleuls. L'entreprise doit revenir terminer les travaux, la demande sera faite.

Les articles pour le bulletin municipal doivent parvenir à Hervé avant le 10 décembre.

**Affiché en Mairie le 02 décembre 2019**

**Madame le Maire,**

**Annick DAVAYAT**